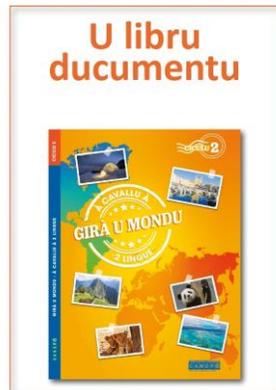


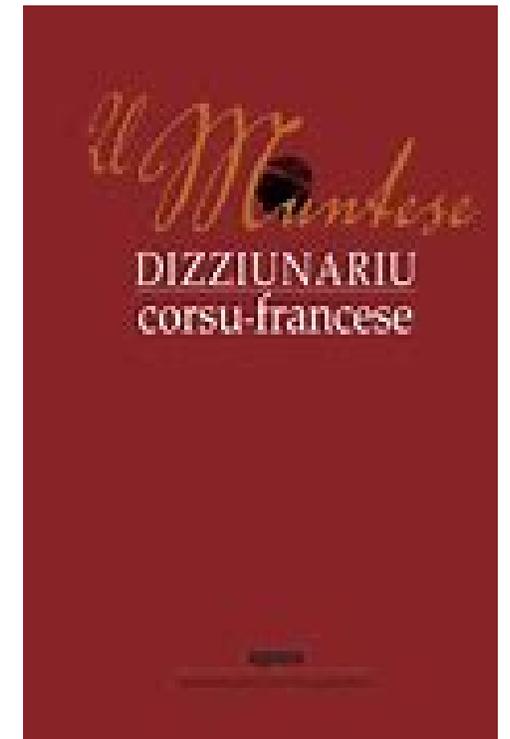
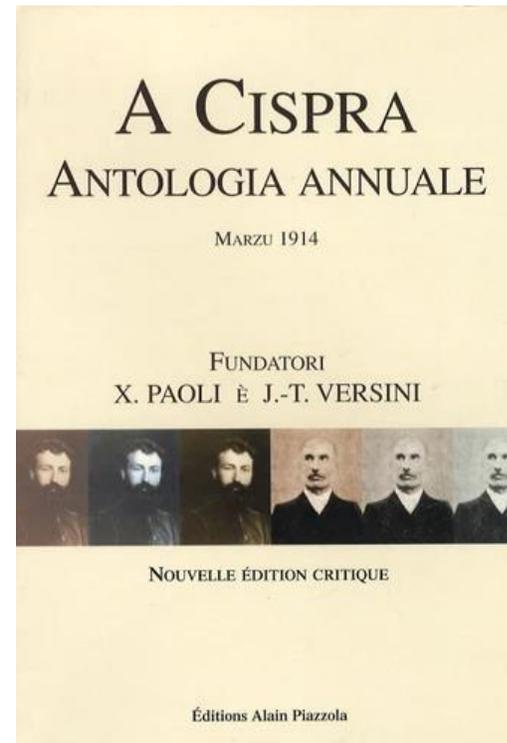
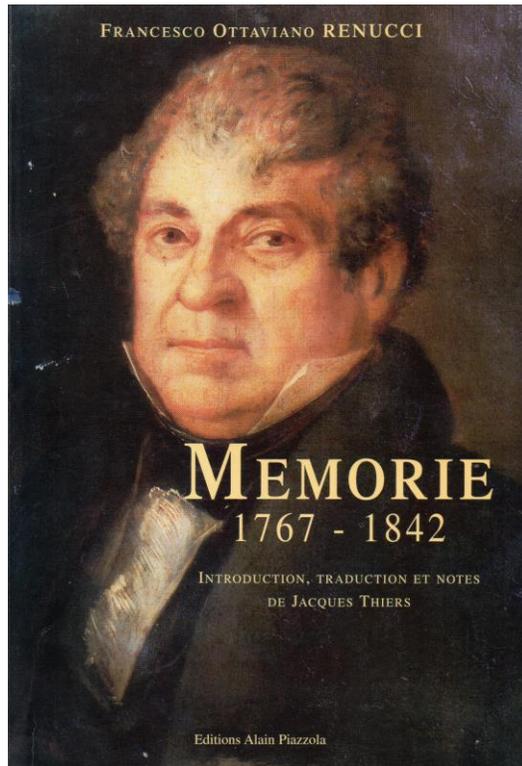
La généralisation de l'enseignement public du corse, le fruit de 40 ans de luttes



Plan de l'intervention

- 1) La langue : un peu d'histoire
- 2) L'enquête sociolinguistique de 2021
- 3) Une situation originale : le lien entre revendication linguistique et revendication politique
- 4) L'enseignement bilingue : genèse
- 5) L'association Etat/Collectivité de Corse : une pratique innovante pour l'ensemble des langues de France
- 6) L'enseignement de la langue, l'enseignement bilingue : état des lieux

1) La langue : un peu d'histoire



Le corse : un « dialecte » (issu) du bas-latin

- Une forme « archaïque » pan-thyrrénienne
- Une phase de toscanisation à partir du Xe siècle, qui s'est accentuée avec la présence génoise
- Un ensemble de dialectes, fortement unis sur le plan grammatical, avec un lexique commun important et une phonologie fortement différenciée en quatre grandes zones
- Une langue socialement vécue dans ses variétés, dans le cadre du contact avec le français

Variante de la langue



Autres langues



Une prise de conscience tardive

- Un système historique langue/dialecte
- Une prise de conscience née du retrait progressif de l'italien (XIXe siècle)
- Une mise en forme du corse écrit
- Une première revendication linguistique et politique : 1914
- Un mouvement culturel productif : l'entre-deux guerres
- Le vote de 1951 : ses conséquences
- La motion de 1959 : « que le gouvernement se préoccupe de la question de la langue corse ; demande qu'elle soit enseignée officiellement dans l'enseignement secondaire à titre de seconde langue, facultative hors de l'île, *obligatoire dans l'île*, valable pour l'obtention des titres et diplômes »
- L'élargissement du décret de 1969 au corse : 1974

2) L'enquête sociolinguistique de 2021



L'usage au quotidien

- 2 % des personnes interrogées déclarent parler uniquement corse au quotidien
- 34 % des personnes interrogées déclarent parler le français et le corse au quotidien
- 20 % des personnes interrogées déclarent parler français et occasionnellement le corse
- 40 % des locuteurs de moins de 25 ans déclarent le parler quotidiennement
- 77 % des locuteurs de plus de 50 ans déclarent le parler quotidiennement
- 85 % déclarent parler le corse en famille

Répartition entre les territoires

- Pays ajaccien : 18 % bilingues, 59 % de locuteurs
- Centre corse : 50 % bilingues, 75 % de locuteurs
- Pays bastiais : 36 % bilingues, 70 % de locuteurs
- Extrême sud : 25 % bilingues, 35 % de locuteurs

Transmission

- 94% des parents souhaitent que leurs enfants parlent le corse
- 40% estiment que la transmission familiale se perd
- 55 % des corsophones parlent corse et français à leurs enfants
- 72 % pensent que l'on parle de moins en moins le corse à la maison

Apprentissage

- 34 % ont eu un enseignement de la langue corse
- 63 % de ceux-ci l'estiment satisfaisant
- 68 % estiment qu'il est insuffisant à la maîtrise
- 62% estiment que la langue est plus mise en avant dans les médias

Représentation de la langue

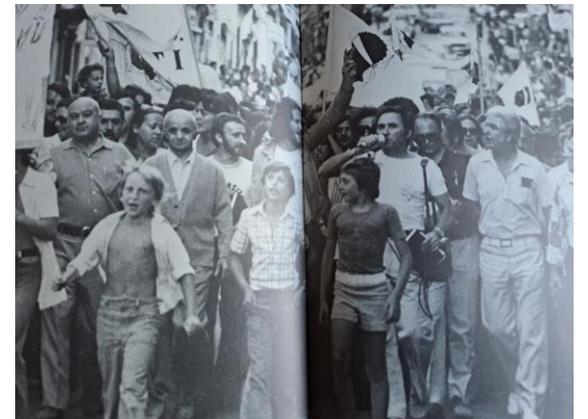
- 88 % estiment important de sauvegarder la langue corse
- 97 % se déclarent fiers de la parler
- 99 % estiment qu'elle fait partie de l'identité corse
- 79 % estiment qu'elle est une langue comme les autres

3) Une situation originale : le lien entre revendication linguistique et revendication politique

- Une double revendication d'autonomie politique et d'enseignement de la langue et de la littérature posée dès 1914
- Une revendication reprise après la 1^e Guerre mondiale
- Une mise en sommeil avec le procès des irrédentistes



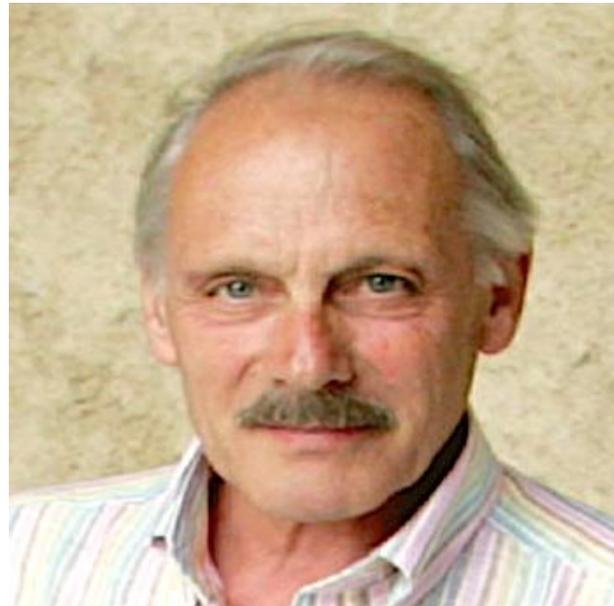
- Une réactivation de la revendication linguistique à la suite du vote de la loi Deixonne (motion de 1959)
- Un retour aux fondamentaux de 1914 : l'université d'été de Corte en 1973
- L'enseignement du corse, l'enseignement bilingue : une incarnation du *riacquistu* dans le domaine éducatif



Un choix stratégique : le service public

- L'offre publique très largement dominante
- Une offre d'enseignement confessionnel limitée
- Une offre de type associatif sous contrat absente
- Une offre du type associatif hors contrat confidentielle
- Une tradition de forte implication linguistique des enseignants (Dictionnaire *U Muntese*)
- Un corps enseignant historiquement vecteur de la massification du français mais majoritairement attaché à la langue insulaire
- Conférence de P. Ciavatti et I. Colombani aux élèves normaliens (1958) :
« ...Vous devez, après vous être pénétrés, vous-mêmes, du sentiment corse, le leur faire éprouver de telle manière qu'ils en soient imprégnés, que toutes les cordes de leur âme vibrent au moindre parfum de chez eux, au moindre mot de la langue de leurs ancêtres... »

Un choix stratégique : le service public

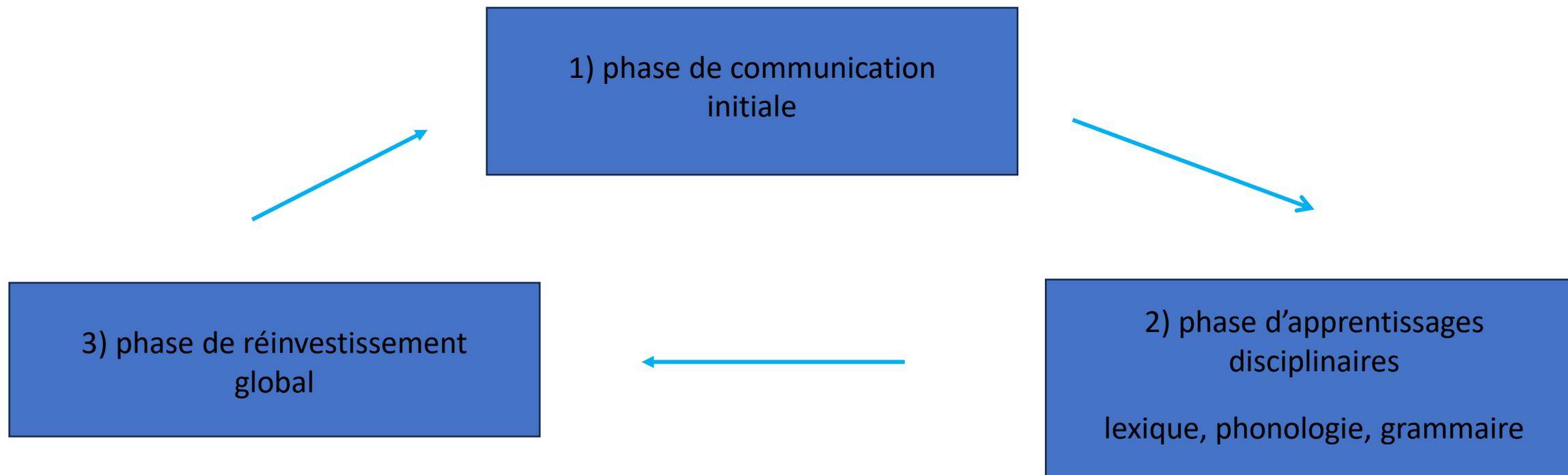


Le corse intégré

- François Mitterrand : le discours de Lorient (1981)
- Les circulaires Savary et Luc (1982-83)
 - Une dizaine d'enseignants ont jeté les bases d'une première forme de bilinguisme
 - Un travail de réflexion sur les modalités d'introduction du bilinguisme : la langue objet/la langue outil (disciplines non linguistiques DNL)
 - Un bilinguisme non paritaire au départ : de 6 à 9 heures/semaine
 - Une approche de type langue seconde (FLS : Cuq, 2006), approche EMILE
 - Une communication informelle, complémentaire des séances : le bain de langue, les consignes
 - Des séances d'apprentissages programmées matin et soir, de façon régulière
 - Une visualisation de la langue écrite dans les affichages
 - Un cahier spécifique pour les apprentissages linguistiques
 - Un cahier bilingue pour les DNL

Le corse intégré

- Une stratégie d'appropriation de la **langue objet** : du global au particulier, une boucle rétroactive



Le corse intégré

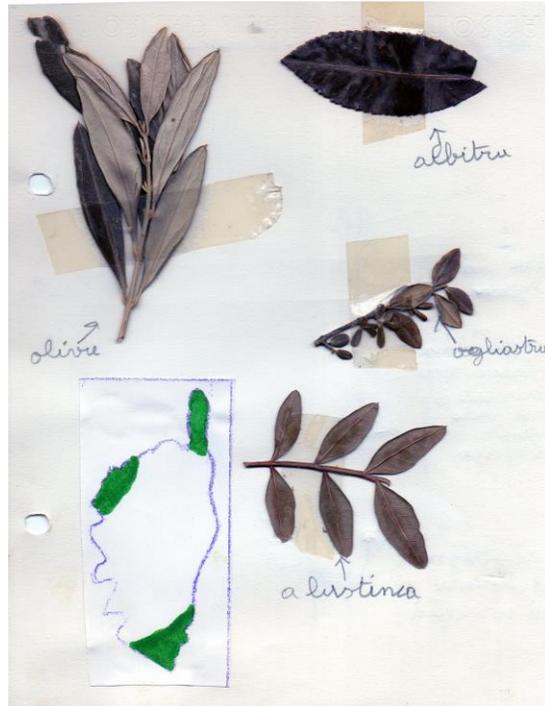
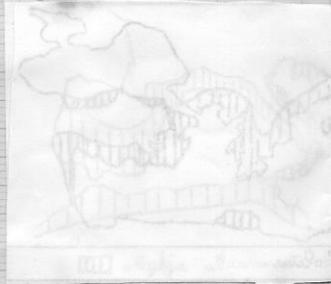
- Une stratégie d'appropriation de la **langue outil** : l'entrée progressive dans les disciplines
 - Dans une séance
 - Par la gestion du temps réparti entre les deux langues (français majoritaire puis progressivement minoritaire)
 - Par la gestion de la communication elle-même : la communication spontanée des enfants en français initialement acceptée, les enfants s'habituent à entendre parler le maître dans la langue 2, les enfants commencent à s'exprimer en L2 à partir de ce qu'ils ont appris
 - Par la gestion de la trace écrite, de sa place, de son volume
 - Par la préparation et l'acquisition du vocabulaire à acquérir en relation avec le thème choisi
 - Par la mémorisation restituée des résumés élaborés dans le cadre d'une dictée collective au maître

11 X 83

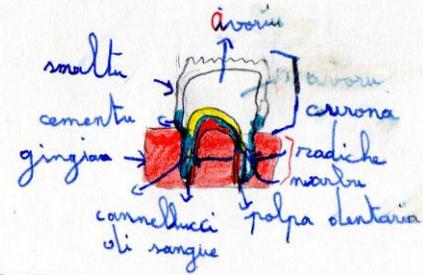
L'oliva

L'oliva hè un arburu di u
 Mediterraneu. Hè cultivata
 in piaghja è dinù in la partite
 basse di e muntagne.
 L'olive sò formate di settembre
 è mature di ghennu.
 L'oliva verde diventera negra.

avvelli



Uon Dente



	di latte	di maia	di cappie	Denti di l'occhie	mandiboli	mandibolucci	Totale
dentura	8	8	4	4	8	8	32
	8	8	4	4	12	8	32

Le bilinguisme paritaire

- 1993 : Plan de développement de la Corse
- 1995 : trois classes officielles, toutes dans le rural
- Montée en puissance du dispositif
 - des classes bilingues dans chaque bassin de collège
 - une structuration de l'encadrement : un conseiller pédagogique départemental, un conseiller par circonscription
 - une structuration de l'encadrement : nomination d'un IEN, mission langue corse
 - une offre de stages de formation en développement : enseigner la langue, bilinguisme
- Une offre alternative, lorsqu'on peut l'installer : la filiarisation (bilingue/standard)

5) L'association Etat/Collectivité Territoriale de Corse : une pratique innovante pour l'ensemble des langues de France

- **Assemblée de Corse : la motion du 8 juin 1983**

« Consciente du caractère historique de ses responsabilités, l'Assemblée de Corse a décidé de s'engager dans une politique de bilinguisme dans le cadre d'un plan triennal qui sera élaboré en concertation avec l'Etat, ce bilinguisme étant compris de la maternelle à l'Université »

- **Table ronde de Bastia, 25 mars 1985 : y est approuvée**

« la proposition du Conseil... en ce qui concerne l'enseignement de la langue aux niveaux pré- élémentaire et primaire, c'est- à- dire d'une part que l'Etat assure, sans caractère d'obligation pour les familles, l'enseignement du corse dans l'ensemble des établissements concernés et d'autre part que soient mis en œuvre les moyens nécessaires pour aider les maîtres dans l'exercice de leurs fonctions »

- **Motion du Conseil de la Culture, de l'Economie et du Cadre de Vie (CCECV), 27 novembre 1988**

« L'école pré- élémentaire et primaire est tenue d'assurer l'enseignement de la langue corse ; l'étude de cette langue est optionnelle »

- Rapport Arrighi de Casanova, 25 juillet 1989, en préambule au Contrat de plan Etat-Région 1989-93
 - une bonne cossophonie du corps enseignant justifie une massification des stages de formation « ...sur un effectif d'un peu plus d'un millier, 275 sont des cossophones capables d'enseigner, 500 parlent le corse mais n'ont pas la pratique de son enseignement, 275 enfin n'ont aucune connaissance du parler local... »
 - une généralisation de trois heures d'enseignement hebdomadaires de la langue
 - la nomination d'un IPR dans le second degré
- CCCEV : motion votée à l'unanimité sur la coofficialité, le 13 novembre 1989
- Statut Joxe, 1990, article 53

« Sur proposition du conseil exécutif, qui recueille l'avis du CESSC de Corse, l'Assemblée détermine les activités éducatives complémentaires que la CTC organise. L'Assemblée adopte, dans les mêmes conditions, un plan de développement de l'enseignement de la langue et de la culture corses, prévoyant notamment les modalités d'insertion de cet enseignement dans le temps scolaire. Ces modalités font l'objet d'une convention conclue entre la CTC et l'Etat »

- 1990-91 : le conflit du CAPES de corse
 - un CAPES spécifique (section N, aujourd'hui section langue corse)
- 1991 : conflit du CRPE
- Document « Stratégie de l'Etat en Corse » (1994), volet « Plan de développement de la langue corse »

« Il est prévu de généraliser dans un délai de 5 ans un enseignement de la langue corse sur une base facultative de 3 heures par semaine dans tous les établissements du premier et du second degré »

« Parallèlement seront ouvertes dans le primaire des classes bilingues comportant, en plus de l'enseignement de la langue, au moins un enseignement dans la langue corse. Ces classes bilingues trouveront leur prolongement dans les collèges et les lycées avec l'institution de "sections méditerranéennes" qui comprendront, outre le corse, l'enseignement d'une autre langue romane »

« Pour compléter ce dispositif, il sera créé un centre de séjour et d'études corses, destiné au perfectionnement des maîtres et des élèves par des séjours d'immersion linguistique »

« A l'université, un enseignement de la langue corse sera également proposé, en option, à tous les étudiants qui le souhaitent, en dehors de leurs disciplines respectives »

« Il sera procédé à une adaptation des programmes dans le premier et le second degré, dans le respect des programmes nationaux obligatoires, afin d'intégrer l'étude du milieu local, du patrimoine naturel, culturel et historique »

- Assemblée de Corse, 26 juin 1992 : motion sur « l'officialisation de la langue corse »
- Contrat de plan Etat/CTC

« Des centres accueilleront des classes du 1^{er} degré pour des séjours linguistiques au cours desquels le corse sera utilisé en même temps que le français comme langue d'enseignement »

Vivariu, Bastelica : centres de séjour hebdomadaires

Bastia, Loretu di Casinca : centres d'accueil à la journée

- Circulaire Darcos, 12 avril 1995
- Article L312-10 : loi Peillon du 8 juillet 2013
- Loi Molac du 21 mai 2021
- Rapport Euzet-Kerlogot : 28 juillet 2021
- Circulaire du 14 décembre 2021

LANGUE FRANÇAISE

25
février 1975

revue trimestrielle

*l'enseignement
des
'langues régionales'*

J.B. MARCELLESI

et
D.J. BERNARDO • J.C. DUPAS • F. ETTORI
B. GARDIN • M. GIACOMO • H. GIORDAN
J. HARITSCHELHAR • M. HUG • G. LE MENN
G.R.E.C.O. (Rouen)

LAROUSSE

- Décembre 2015 : victoire des nationalistes aux élections territoriales
- Agrégation des « langues de France » : une seule section
- Grand Plan de Formation LCC des Maîtres : professeurs des écoles
 - Objectif : 640 enseignants formés en 5 ans
 - Un public réparti en 4 catégories
 - ✓ Les confirmés : formés à une expertise, ils développeront les pratiques didactiques (36h)
 - ✓ Les bilingues débutants (60h)
 - ✓ Les corsophones visant à devenir des maîtres bilingues (120h)
 - ✓ Les non-corsophones ou débutants visant à prendre en charge un enseignement des 3h hebdomadaires (372 h)
- Ouverture de classes maternelles publiques immersives (30% du temps d'enseignement dispensé en français)
- Mise en place du CAT (conseil académique territorial) : article 11, Convention Etat-CdC 2015-2021

- Discours du Président Macron, le 28 septembre 2023, à l'Assemblée de Corse : « ...langue corse, un service public d'éducation » ?
- Négociation en cours sur l'autonomie ?



6) L'enseignement de la langue, l'enseignement bilingue : état des lieux

1aire

244 écoles

96 écoles
bilingues
40%

78 écoles élémentaires

18 écoles maternelles

58 écoles à
double filière
23,5%

30 écoles élémentaires

28 écoles maternelles

90 écoles
standard
36,5%

76 écoles élémentaires

14 écoles maternelles

1aire

**1195
classes**

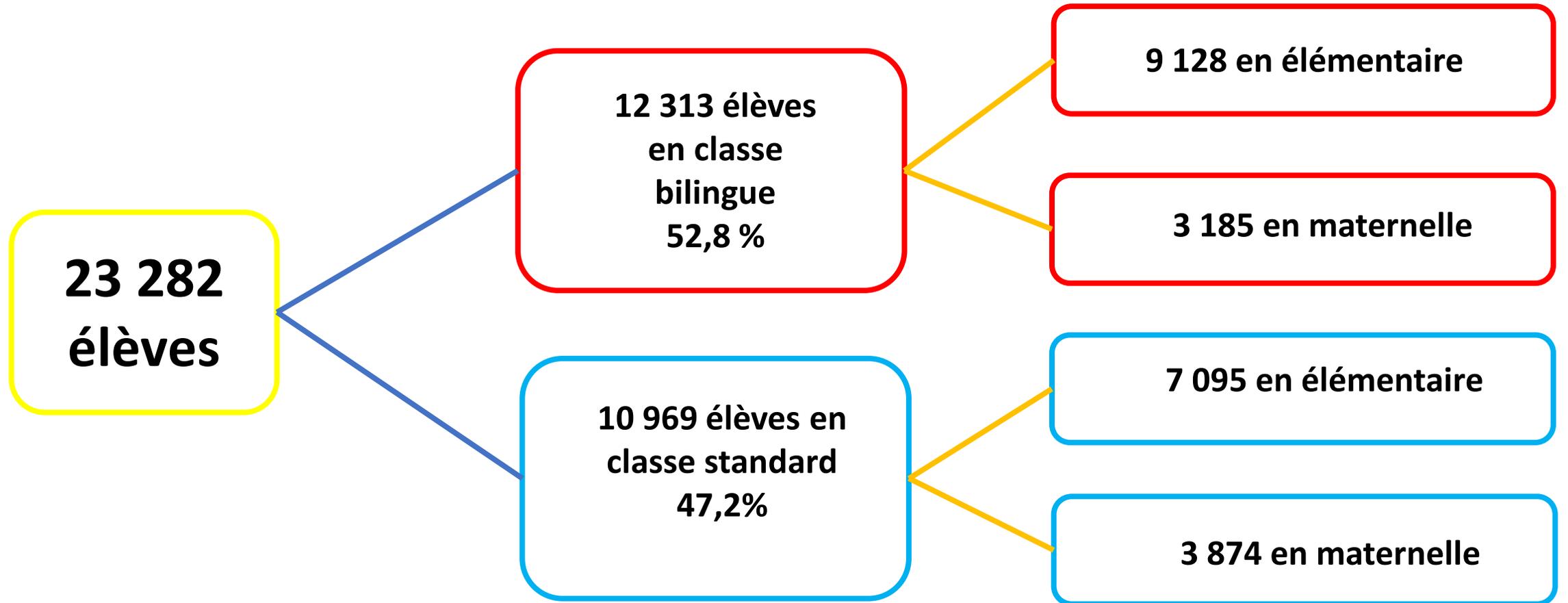
**368 classes
bilingues 30,8%**

**260 classes
bilingues en école à
double-filière
21,75%**

**567 classes
standard
47,4%**

**52,6 % des
classes**

1aire



RS 2022

Ecoles immersives publiques

Andria Fazi	3	48
Bocognano	1	21
Monacia d'Aullè	1	20
Ghisonaccia	8	139
Vescovato	2	38
Ponte Novu	1	18
TOTAL PUBLIC	16	275

Ecoles immersives associatives

CHARPAK	2	33
BIGUGLIA	2	22
SARROLA	1	6
TOTAL HC	5	61

Primaire : les ressources humaines, l'encadrement

- ***Au niveau académique***

- Un Inspecteur d'académie –Inspecteur pédagogique régional
- Une Inspectrice de l'Education nationale-CCPD chargée de la mission académique pour le 1erdegré
- Deux chargés de mission

- ***Au niveau départemental***

- 3 conseillers pédagogiques départementaux

- ***Au niveau de la circonscription***

- 9 Conseillers pédagogiques de circonscription et un CPC / Professeur des écoles-Maître formateur
- Des Professeurs des écoles-maîtres formateurs habilités en langue corse

1 aire : le Grand Plan de Formation (GPDF)

Bilan quantitatif GPDF depuis 2016 :

2016/2017 / 8 stages > 119 formés

2017/2018 : 9 stages > 114 formés

2018/2019 : 4 stages > 72 formés

2019/2020 : 2 stages > 36 formés + 2 stages reportés (crise sanitaire) > 36 formés

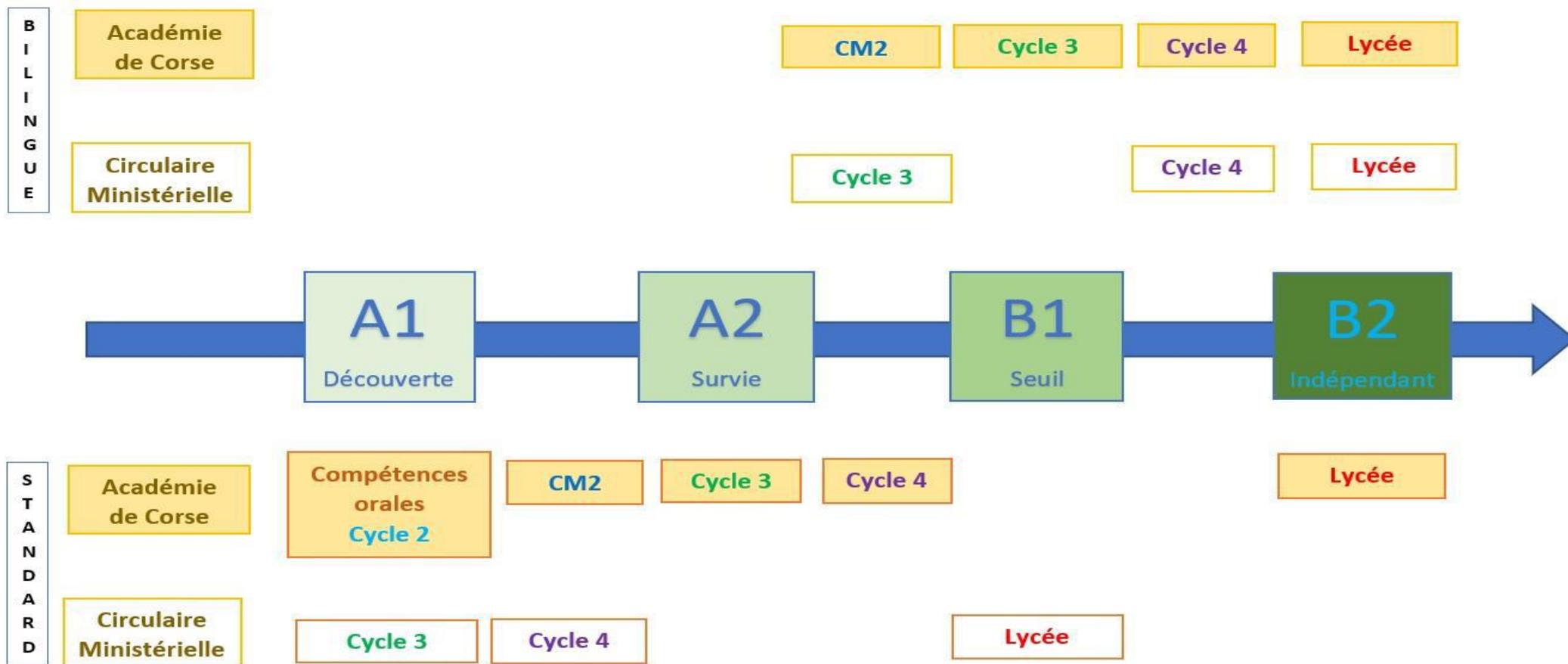
2020/2021 : 3 stages > 54 formés (2/3 stages habilit.)

2021/2022 : 5 stages > 90 formés (3/5 stages habilit.)

TOTAL sur les six années :

485 personnes formées 175 personnes habilitées (36%) 117 certifiées (24%)

L'évaluation des apprentissages



Le collège : effectifs totaux

13.13 244
collégiens

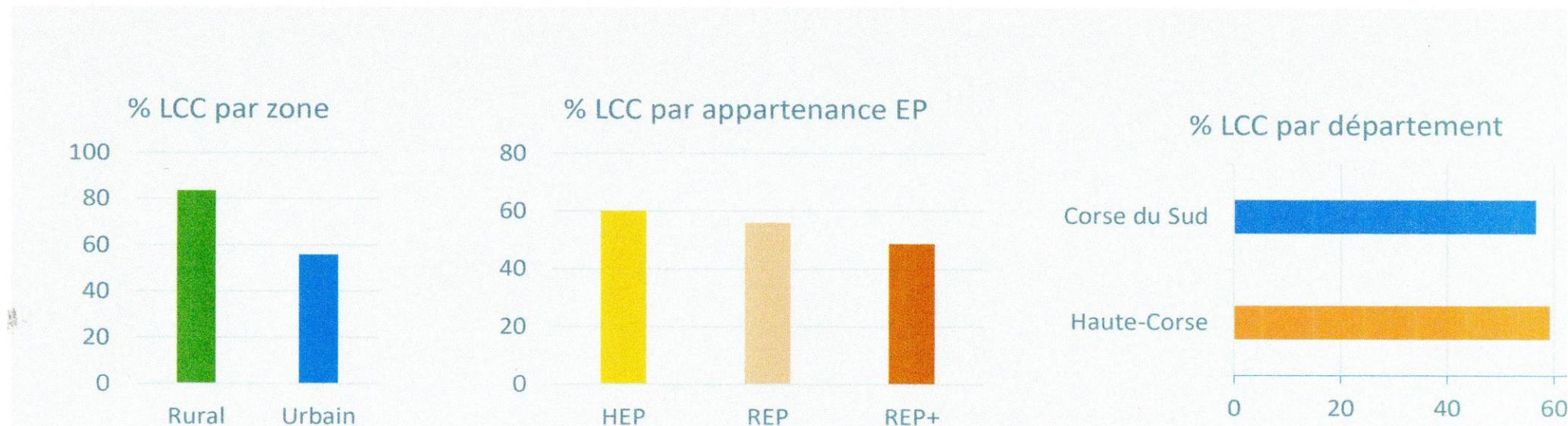
7.754 en LCC

7 754 en LCC

58,5 %

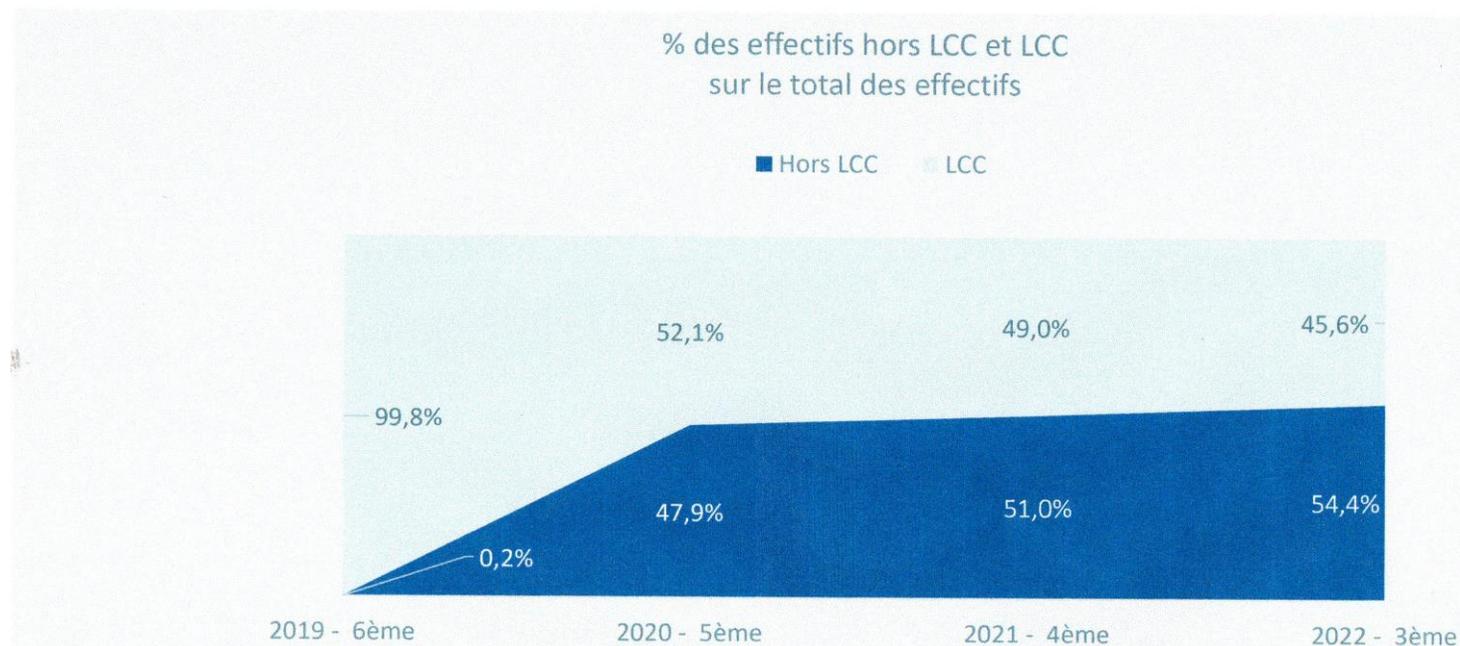
Le collège

Les effectifs par zones



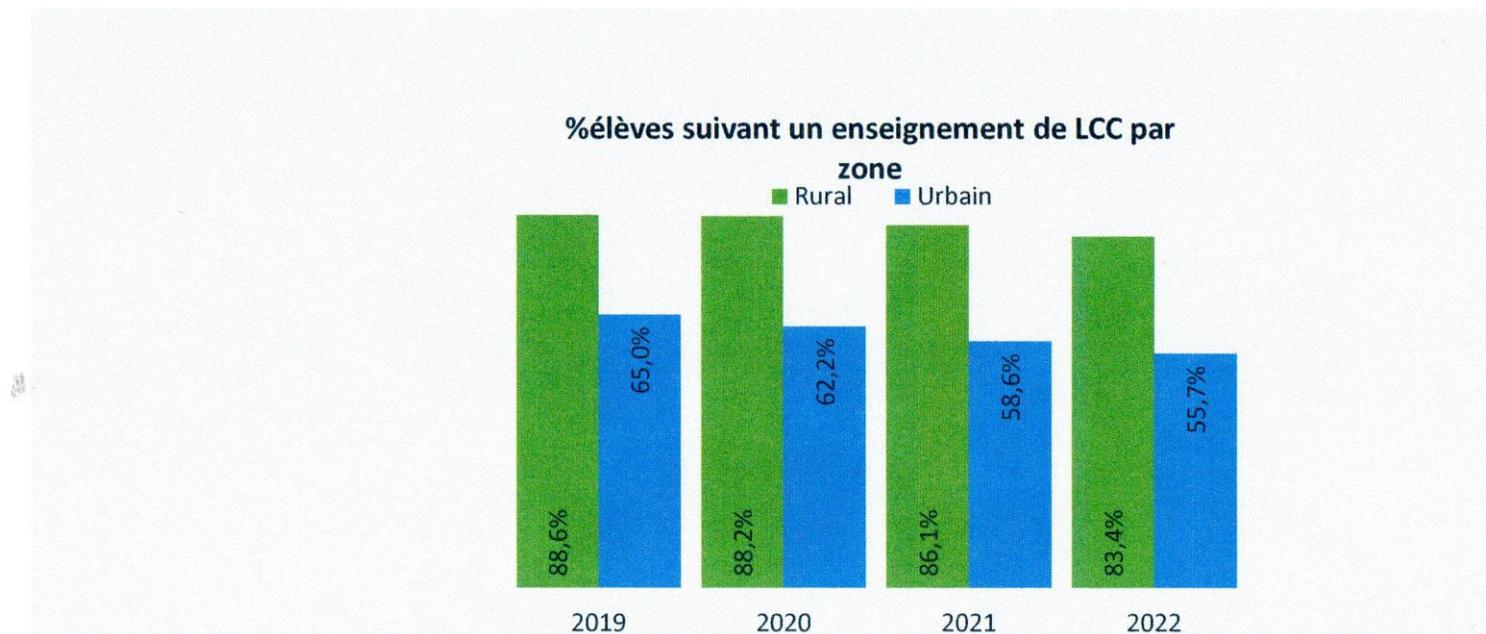
Le collège

L'évolution d'une cohorte



Le collège

L'évolution pluriannuelle par zone

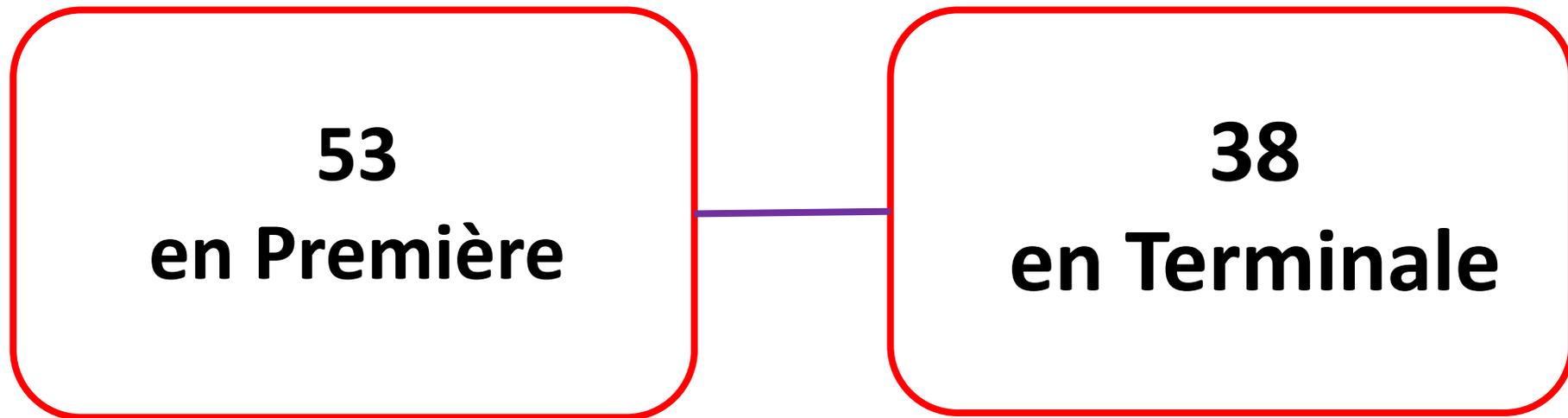


Le lycée

**8 746 lycéens
(LG + LP)**

**1 698 en LCC
Soit 19,4 %**

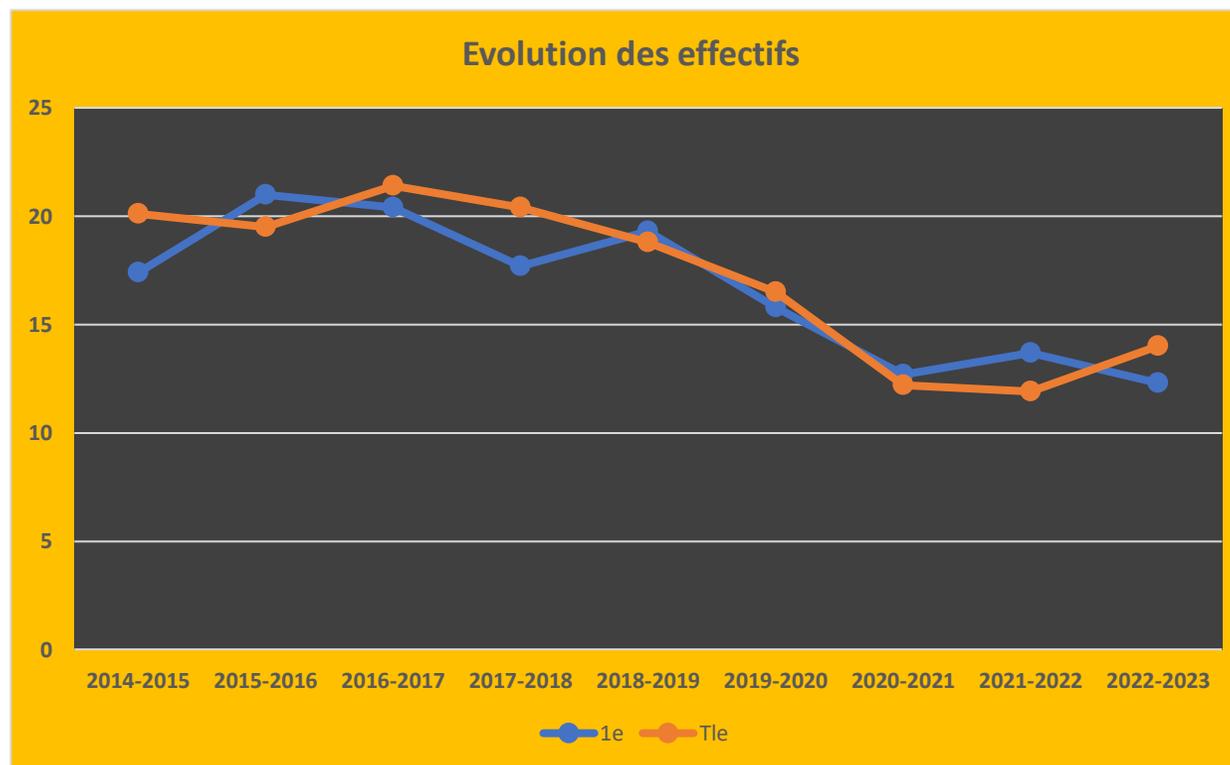
Le lycée



Note: Ces effectifs sont supérieurs à ceux observés en Espagnol, Italien ou encore Sciences de l'Ingénieur

Evolution des effectifs en lycée 1e-tle

%	1e	Tle
2014-2015	17,4	20,1
2015-2016	21	19,5
2016-2017	20,4	21,4
2017-2018	17,7	20,4
2018-2019	19,3	18,8
2019-2020	15,8	16,5
2020-2021	12,7	12,2
2021-2022	13,7	11,9
2022-2023	12,3	14

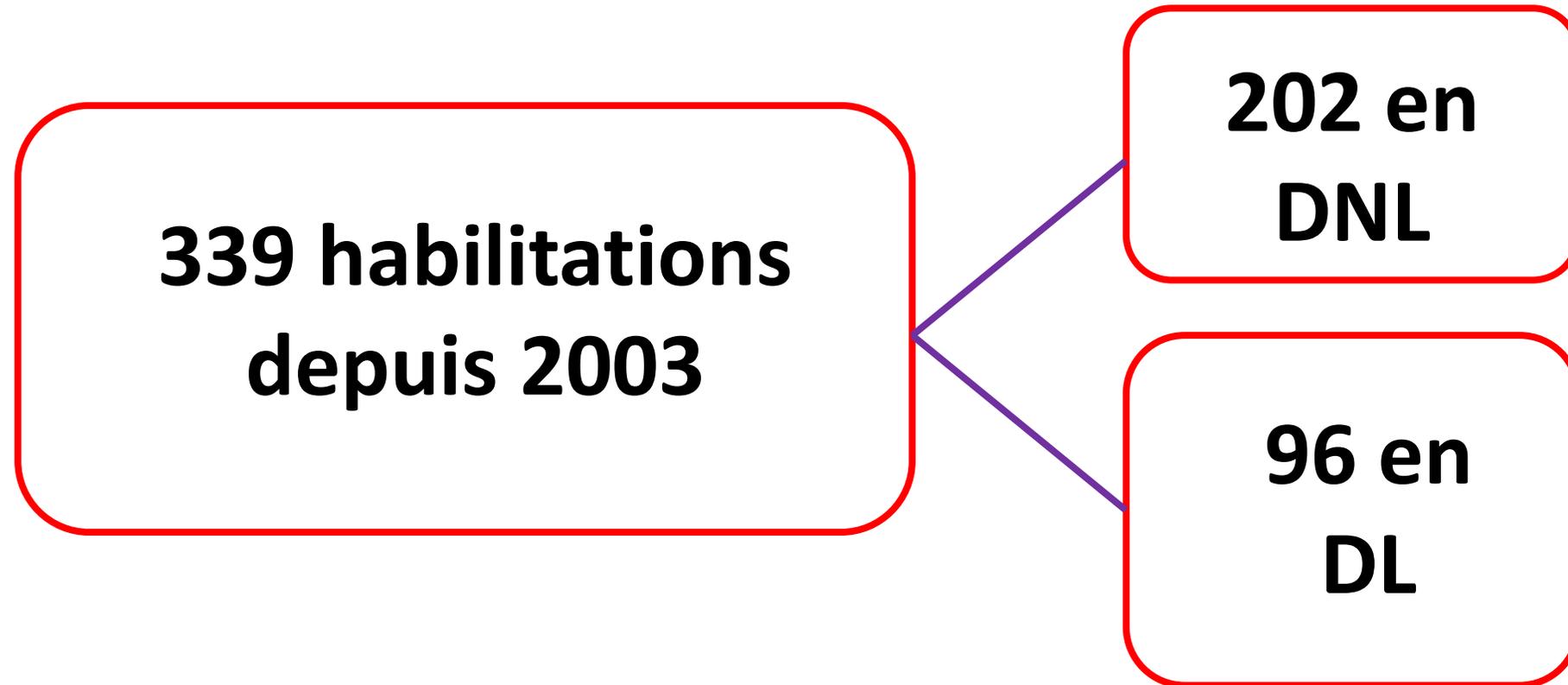


Les effectifs bilingues : collèges

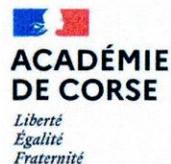
13 244
collégiens

3 346 élèves
25,26

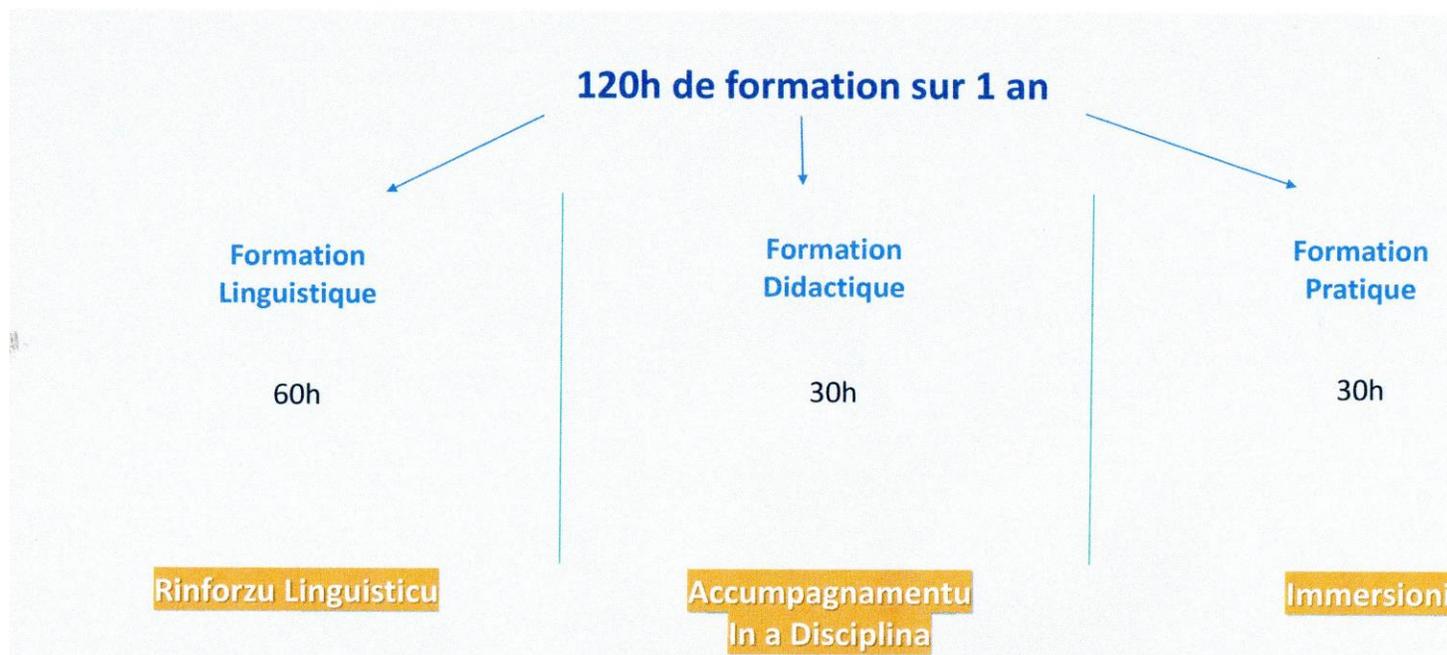
Les enseignants en DNL



Grand Plan de Formation 2d degré



Contenu de la formation



Grand Plan de Formation 2d degré

Inscription dans la durée

